observatoire des locaux commerciaux sur SMVIC

Thématique : Economie

Publié le : **07/09/2026**

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, SMVIC lance la réalisation d'un observatoire des locaux commerciaux sur son territoire.

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, SMVIC lance la réalisation d'un observatoire des locaux commerciaux sur son territoire.

À ce titre, la Direction du Développement Économique, accompagnée de l'AURG (Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise), réalisera des relevés de terrain dans les communes entre le 3 septembre et le 31 octobre 2026.

Ces relevés porteront notamment sur la localisation des commerces, le recueil d'informations générales (enseigne, activité, vacance commerciale, etc.) ainsi que, si nécessaire, la prise de photographies des façades commerciales.